

505(17-189/9

5011

(1940)

Fermeture complète, le dimanche des
points d'arrêt gardés de Genouilly
et du Puley (Région Sud-Est)

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.		13. 1.40		
	(s) C.D.	23. 1.40	24	II ^{bis}

Fermeture complète, le dimanche des points d'arrêt
gardés de Genouilly et du Puley
(Région Sud-Est)

II bis.- Compte rendu de la délégation de pouvoirs
donnée par le Comité de Direction dans sa
séance du 30 AOUT 1939

P.V.court
et
Sténo p.24

En vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par
M.le Président et dont il a été rendu compte au Comité dans
sa séance du 5 septembre 1939, M. LE DIRECTEUR GENERAL a
approuvé l'affaire suivante :

- Fermeture complète au service, le dimanche, des
points d'arrêt gardés de Genouilly et du Puley
(Région Sud-Est).

Ces dérogations, apportées en application des disposi-
tions du dernier alinéa de l'article 19 du Cahier des Charges,
sont justifiées par le fait que les trains desservant ces
stations sont interdits le dimanche. Il en résultera une
économie de personnel de l'ordre de 2.000 à 2.400 francs par
an.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Directeur Général

D. 501-21

13 janvier 1940

P.C. 500/1828

Objet :
Pernature complète
le dimanche de cer-
taines stations.-

COPIE

n° 4724

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 19 du Cahier des Charges de la S.N.C.F., j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous avons reconnu la possibilité de fermer complètement au Service, le dimanche, les P.A.G. de Genouilly et du Puley de la Région du Sud-Est.

La réalisation de ces dérogations se justifie par le fait que les trains desservant ces stations en semaine sont interdits le dimanche et aussi par l'économie de personnel de l'ordre de 1.000 à 1.200 fr par an et par P.A.G. qui en résulterait, les Gérants n'ayant pas à être remplacés pendant leurs repos périodiques.

Cette mesure pourra être mise en vigueur le

L'affichage de ces dérogations sera fait dans les P.A.G. intéressés.

J'adresse copie de la présente lettre et de son annexe à M. le Directeur du Service du Contrôle Economique et de Coordination.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics,
(Direction Générale des Chemins de fer et des transports).-